



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF SLALOM

2ème SLALOM KIMMEL

14/15 mai 2022

Zone Industrielle de THAL DRULINGEN A SARRE UNION

L'Association Sportive de l'Automobile Club de la Moselle organise le 2ème Slalom Automobile KIMMEL, dans la zone industrielle de THAL DRULINGEN, à SARRE-UNION, les 14 et 15 mai 2022 avec le concours de la SMAB.

Cette compétition compte pour la Coupe de France des Slaloms 2022 et le Trophée des Slaloms de la Ligue Grand Est 2022.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Grand Est sous le numéro 12 en date du 28 février 2022 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 170 en date du 28 février 2022.

Organisateur technique

Nom : SMAB

Président : Jean-Claude Rieger

Adresse : 7, allée des hêtres, 67320 DRULINGEN

Tél : 06 80 72 02 67

Mail : jc.rieger@yahoo.fr

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Prénom - Nom	N° de licence	Code ASA
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Patrice COTTET	8012	03/05
Membre du Collège des Commissaires Sportifs	Bernard BUSSEREAU	1503	03/06
Membre du Collège des Commissaires Sportifs	Jean WAMBACH	3030	03/06
Directeur de Course	Serge MISTRİ	5945	03/23
Directeur de Course Adjoint	Frédéric PATOU	5195	03/06
Organisateur Technique	Jean-Claude RIEGER	167042	03/06
Commissaire Technique Responsable	Marc CHARBONNAU	47435	03/22
Commissaire Technique	Gérard PROTOIS	1906	03/21
Chargé des Relations Avec les Concurrents	Fabienne SCHOLLER	43874	03/23
Chronométrateur	Evelyne HOFFMANN	252900	03/23
	Julien ROLLET	223716	03/25
Classements	Thierry STOECKLE	3500	03/05
	Nancy GIETZENDANNER	220615	03/18

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement particulier et ouverture des engagements le vendredi 1^{er} avril 2022..

Clôture des engagements le mardi 10 mai 2022 à Minuit.

Publication de la liste des engagés : mercredi 11 mai 2022.

Vérifications Administratives :

- Samedi 14 mai 2022 de **15h00 à 19h00**, Accueil au bâtiment Euro Tyre, Ets KIMMEL, Thal Drulingen
- Dimanche 15 mai 2022 de **7h30 à 8h30**, Accueil au bâtiment Euro Tyre, Ets KIMMEL, Thal Drulingen

Vérifications Techniques :

- Samedi 14 mai 2022 de **15h05 à 19h15**, Centre de contrôle technique DEKRA Thal-Drulingen
- Dimanche 15 mai 2022 de **7h30 à 8h45**, Centre de contrôle technique DEKRA Thal-Drulingen

	DIMANCHE 15 juillet 2022	Lieux
1^{ère} Réunion du Collège des Commissaires Sportifs	7h30	Bâtiment Euro Tyre Ets KIMMEL Zone industrielle de THAL-DRULINGEN
Reconnaitances Pédestre du Parcours	7h30 à 8h15	Parking Ets KIMMEL
Essais non Chronométrés	8h30 à 9h30	Parking Ets KIMMEL
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux Essais Chronométrés	9h00	Tableau d'affichage parc concurrents devant le bâtiment DEKRA
Briefing aux Concurrents Obligatoire	9h40	Devant le bâtiment Euro Tyre Ets KIMMEL

Essais Chronométrés	<u>9h50 à 11h15</u>	Parking KIMMEL
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course	11h30	Tableau d'affichage parc concurrents devant le bâtiment DEKRA
1^{ère} Manche de Course	<u>12h30 à 13h45</u>	Parking Ets KIMMEL
2^{ème} Manche de Course	<u>14h00 à 15h15</u>	Parking Ets KIMMEL
3^{ème} Manche de Course	<u>15h30 à 16h45</u>	Parking Ets KIMMEL
Affichage des Résultats Provisoires	17h00	Tableau d'affichage dans le parc concurrents devant le bâtiment DEKRA
Remise des Prix	17h45	Dans le bâtiment Euro Tyre, Ets KIMMEL

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pedestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires le dimanche 15 mai 2022 à 17H00 sur le tableau d'affichage du parc des concurrents devant le bâtiment DEKRA.

Parc fermé final obligatoire à l'issue de la compétition, sous peine d'exclusion d'office dans les paddocks.

1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Un briefing écrit du directeur de course sera remis au contrôle administratif contre émargement.

En cas de prêt d'un véhicule, accord écrit du propriétaire pour participer à la compétition.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au : Garage STUTZMANN, 55, route de Phalsbourg, 67260 SARRE UNION. Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles.

Les séances de vérifications du Dimanche 15 mai de 7h30 à 8h45 sont réservées aux concurrents non disponibles le Samedi 14 mai et ayant obtenu l'accord écrit (mail valable) de l'organisateur. (Accord demandé au préalable au moins 5 jours francs avant l'épreuve).

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

A l'issue des vérifications techniques, la liste des autorisés à prendre part aux essais sera affichée dans le parc des concurrents après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus avec leur règlement à partir de la parution du présent règlement, le 1^{er} avril 2022, à l'adresse suivante :

ASAC Moselle, 21, Domaine de Largantier, 57155 MARLY

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, **et au plus tard le mardi 10 mai à Minuit.**

Prix de l'engagement :

Sans la publicité optionnelle de l'organisateur : 180€ + 3€ pour le challenge des commissaires de la Ligue Grand Est du Sport Automobile, **soit 183€**

Avec la publicité optionnelle de l'organisateur :

- Tarif normal : 90€ + 3€ pour le Challenge des Commissaires de la Ligue Grand Est du Sport Automobile, **soit 93€**
- Pilote licencié **ASAC Moselle ou SMAB** : 80€ + 3€ pour le Challenge des Commissaires de la Ligue Grand Est du Sport Automobile, **soit 83€**

Tous les concurrents doivent respecter la date de clôture des engagements.

Si le concurrent ne possède pas de licence de concurrent FFSA 2022, il pourra souscrire à un Titre de Participation Régional Slalom délivré par la FFSA valable uniquement pour le 2ème Slalom Kimmel du 14 mai au 15 mai 2022, participation autorisée uniquement aux groupes F2000 - N - FN - A - FA - FS - GT de Série - Loisir - VHC – Classic.

Le montant de celui-ci est de 44 € à additionner au montant de l'engagement. Celui-ci sera remis au pilote lors des vérifications administratives à condition qu'il soit en possession d'un **certificat médical** de non-contre-indication à la pratique du sport automobile.

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre maximum de concurrents admis est fixé à **80 dont 30 peuvent être réservées aux groupes : Loisir, VHC, Classic..**

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms (Voir tableau). Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes (« double-monte »).

4.2P. EHAPPEMENT

Voir règlement standard des slaloms.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des slaloms

Publicité obligatoire : Team KIMMEL

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des règles techniques et de sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport devront être respectées dans toutes les compétitions.

6.1P. PARCOURS

Le slalom KIMMEL se déroulera en trois manches de course sur un parcours de 1000m. Chaque concurrent effectuera deux tours du parcours, soit 2000m par manche. Le slalom est tracé autour du bâtiment Euro Tyre des Ets KIMMEL. Le plan du parcours figure en annexe du présent règlement.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des Slaloms.

6.5P. PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents et remorques seront situés en face du bâtiment Euro Tyre des Ets KIMMEL, de l'autre côté de la rue, sur le site KIMMEL Lavage, et à côté du bâtiment de contrôle technique DEKRA, situé en face du bâtiment Euro Tyre, de l'autre côté de la route. Il sera accessible le Samedi 14 mai 2022 à partir de 14h30.

Dans le parc concurrents, il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures.
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

La pénalité pour l'une des dispositions ci-dessus non respectées dans les parcs est de **220 € par infraction constatée**. Le montant des amendes est conservé par l'organisateur.

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Les différentes communications à l'attention des concurrents seront affichées sur le tableau d'affichage dans le parc concurrents devant le bâtiment DEKRA.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation une permanence se tiendra à l'accueil du bâtiment Euro Tyre de 7h00 à 19h.

Téléphone : 03/88/01/14/20

Centre de secours le plus proche : Hôpital Sainte Catherine, à Saverne, Téléphone : 03/88/71/67/67

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Conforme au règlement Standard des Slaloms.

7.3P. COURSE PROCEDURES DE DEPART

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point stop pour entrer dans le parc d'arrivée.

Tout renversement, déplacement ou dépassement de la quille dite « d'arrivée » (positionnée après la cellule d'arrivée) entraînera une pénalité de **10 secondes**.

Dans le parc d'arrivée : les concurrents seront sous l'autorité des Commissaires de Course qui leur indiqueront les manœuvres à effectuer et leurs emplacements de stationnement.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

ARTICLE 8P. PENALITES

Pénalités appliquées par la Direction de Course :

- Quille renversée ou déplacée **Pénalité de 1 seconde par quille**
- Chicane manquée ou erreur de tracé **Non prise en compte de la manche**
- Quille d'arrivée renversée, déplacée ou dépassée **10 secondes de pénalité**
- Ordre de passage non respecté dans la manche **5 secondes de pénalité**
- Non présence de la voiture au parc fermé d'arrivée **Disqualification par le collègue**

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur le meilleur temps d'une des 3 manches de course. Les classements officiels provisoires seront affichés après l'entrée du dernier concurrent au parc fermé et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général (hors Loisir, VHC, Classic et Fol'Car),
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Loisir,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie VHC
- 1 classement pour la catégorie Classic.
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Fol'Car.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.3P. COUPES

Il sera attribué au minimum suivant le classement :

- Les 3 premiers du classement scratch : 1 coupe chacun
- 1 coupe par tranche de 3 partants dans chaque groupe (y compris Loisir, VHC, Classic et Fol'Car).
- 1 coupe par tranche de 3 partants dans les classes (y compris Loisir, VHC, Classic et Fol'Car).
- 1 coupe à la meilleure dame.
- 1 coupe sera remise à 2 commissaires.

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

La remise des prix et coupes aura lieu à l'intérieur du bâtiment Euro Tyre dimanche 15 mai à 17h45 . Les
